FNCTA COMITÉ AUDE

6 rue Alfred de Musset

11610 Pennautier

Règlement des Candidatures Festival de Castelnaudary Théâtre Amateur

Art. 1 : Acceptation du règlement

Toute candidature implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble du présent règlement.
Seules les troupes adhérentes à la **FNCTA** peuvent présenter une candidature.
Tous les comédiens présents sur scène et techniciens doivent obligatoirement être **licenciés FNCTA** et à jour de leur adhésion.

Art. 2 : Objet du Festival

Le Festival de Castelnaudary Théâtre Amateur a pour vocation de promouvoir, valoriser et diffuser la pratique du théâtre amateur.
La qualité artistique du spectacle proposé constitue le critère principal de sélection.

Art. 3 : Dossier de candidature

Le dossier doit impérativement comprendre :

- La **fiche de candidature** complétée incluant la liste des membres et leurs numéros de licence FNCTA à jour.
- L'**attestation d'affiliation FNCTA** de la compagnie.
- L'**affiche**, le **résumé du spectacle**, et le **logo FNCTA** intégré aux supports visuels.
- L'**autorisation SACD** (si nécessaire).
- Une **captation vidéo ou teaser de qualité** du spectacle.

L'ensemble du dossier reste la propriété de l'organisateur et doit être remis **avant le 15 juillet 2026.**

06-06-77-52-11 fnctacomiteaude@gmail.com Siret : 83940753300026

Art. 4 : Sélection par le jury

La sélection est effectuée par un jury composé d'organisateurs de festivals et de représentants du milieu amateur.
La captation vidéo doit être fournie sous forme de **lien accessible en ligne**, ou clef USB

Art. 5 : Conformité du spectacle

Le spectacle présenté lors du festival doit correspondre à la captation fournie décors, mise en scène, costumes et distribution.
Tout changement doit être signalé rapidement au comité d'organisation.
En cas de changement de distribution, il est souhaitable d'envoyer une nouvelle captation.
Le jury peut reconsidérer la sélection si les modifications sont jugées trop importantes.

Art. 6 : Nombre de spectacles par compagnie

Une compagnie peut proposer plusieurs candidatures, mais **un seul spectacle** pourra être retenu par édition.

Art. 7 : Composition du groupe

Le choix de la pièce est totalement libre.
Le nombre minimum de comédiens sur scène est fixé à **deux**, le festival souhaitant valoriser le travail de troupe.

Art. 8 : Durée du spectacle

La durée doit être comprise entre **1h et 2h**.
Des dérogations peuvent être examinées au cas par cas.

Art. 9 : Lieux de représentation

Au théâtre des 3 ponts de Castelnaudary

Art. 10 : Décision du jury

Les décisions du jury sont **sans appel**

Art. 11 : Dates de représentation

Les dates sont fixées par les partenaires du Festival et **ne peuvent être modifiées**. Du 27 au 29 novembre 2026.
L'acceptation de la date par la troupe est ferme et définitive, sauf cas de force majeure.

Art. 12 : Conditions techniques

Les compagnies s'engagent à :

- Respecter les conditions d'installation fixées par les régisseurs,
- Fournir des **fiches techniques complètes**,
- Fournir des **plans de feu conformes** et exploitables.

Art. 13 : Communication

Les compagnies doivent fournir tous les éléments nécessaires à la communication :
photos HD libres de droits, affiches, textes courts et longs, biographies, note d'intention, etc.

FNCTA COMITÉ AUDE

6 rue Alfred de Musset

11610 Pennautier

Art. 14 : Droits d'auteur (SACD-SACEM)

Les droits SACD et SACEM sont pris en charge par le comité Aude FNCTA.

La demande d'autorisation doit bien indiquer que la prise en charge est effectuée par le Festival.

Une fois sélectionnée, la troupe doit se renseigner sur la jauge estimée de la salle afin de transmettre au comité l'autorisation définitive.

En cas de désistement :
→ les droits SACD déjà engagés seront à la charge de la compagnie.

En cas de déclaration tardive, les pénalités ne seront pas prises en charge par l'organisation.

Date :

Acceptation du présent règlement

Nom-Prénom-Signature

Dossier et règlement signés à renvoyer :
fnctacomiteaude@gmail.com

